

Interpellation présentée par le député:

M. Guy Mettan

Date de dépôt : 24 mai 2007

Messagerie

Interpellation urgente écrite relative à l'aménagement de l'avenue de la Feuillasse et du giratoire Feuillasse/Lect/Mategnin à Meyrin

L'implantation actuellement prévue du TCMC impliquera le refoulement des quelques 5-6000 véhicules - qui aujourd'hui accèdent chaque jour au parking du centre commercial par la rue de Livron - sur l'avenue de Feuillasse. Alors que la rue de Livron est une artère de 22 mètres de large qui absorbe sans difficulté ce trafic, l'avenue de Feuillasse est une étroite rue résidentielle qui ne permet pas le croisement des véhicules à différents endroits et qui débouche dans un carrefour qui est déjà complètement saturé aux heures de pointe.

En outre, les camions qui livrent le centre commercial doivent obligatoirement emprunter l'avenue Feuillasse, de même que les camions de pompiers, dont la caserne est située sur cette rue.

Et pourtant, le projet TCMC ne prévoit absolument aucune modification de la rue de Feuillasse ou du giratoire, tous deux laissés en dehors du périmètre d'étude du tram.

Comment se fait-il que la modification de la rue de Feuillasse et du giratoire Feuillasse /Mategnin/Lect n'ait pas été intégrée dans le projet du TCMC ? Le Conseil d'Etat va-t-il remédier à cette lacune en complétant le projet TCMC et l'étude d'impact de manière à éviter un étranglement de la circulation et des problèmes de sécurité-incendies ?